



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 045-214500936-20240213-DEC_2024_10-AU



DÉCISION DU MAIRE N° 10/2024

**Objet : Achat public
Remplacement de 8 mitigeurs et fourniture
de 4 chauffe-eau pour la MSP
Société SA GALLIER**

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Considérant la nécessité de remplacer certains mitigeurs et chauffe-eau défectueux au sein de la
MSP ;
Considérant la proposition financière de la société GALLIER ;*

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer la proposition financière de la société GALLIER ayant son siège social
160 rue Léon Foucault – 45141 Saint Jean de la Ruelle, pour la fourniture de 8 mitigeurs et 4
chauffe-eau, pour un montant de 3 071,12 € HT, soit 3 685,34 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, 13 février 2024

Le Maire,

Hubert JOLLIET

